



MOTIVATIONS POUR LE RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT DU PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Un paysage institutionnel en évolution

Les découpages administratifs, au sein du territoire du PNR, ont beaucoup évolué durant les cinq dernières années (voir carte jointe).

La fusion des EPCI, à l'échelle des anciens cantons, crée aujourd'hui des entités de tailles très différentes. Les agglomérations de la CAC, de St-Lô Agglo et la Communauté de Communes de Coutances Mer et Bocage regroupent plusieurs dizaines d'anciennes Communautés de Communes. Alors que les Communautés de Communes de la Baie du Cotentin, de la Côte Ouest Centre Manche et d'Isigny-Omaha sont constituées de deux ou trois anciennes communautés de communes.

D'autre part, plusieurs communes ont fusionné pour constituer des communes nouvelles, avec des tailles également variables. Des regroupements de deux à quinze communes historiques ont vu le jour depuis 2017.

Des entités communales et intercommunales de tailles très variables, en tout ou partie intégrées au périmètre d'adhésion, cohabitent ainsi à l'échelle du PNR.

Le renforcement et la répartition de leurs compétences, en lien avec la loi NOTRE, mais aussi les moyens de leur mise en oeuvre dépendent également des capacités et de l'histoire de chacune d'entre-elle.

Enfin, le territoire du PNR est réparti sur les périmètres de quatre SCOT, qui intègrent des pôles urbains importants et présentent des enjeux différents (économiques et environnementaux).

=>. Dans ce paysage institutionnel recomposé, seul le Parc des Marais couvre l'intégralité géographique des paysages emblématiques de milieux humides du centre Manche et peut apporter une cohérence dans le traitement des enjeux de préservation et de gestion des ressources naturels mais aussi dans l'accompagnement des dynamismes socio-économiques de ce territoire rural éloigné des grands pôles d'influence. De nouvelles articulations devront-être définies entre le PNR et ces collectivités, tout en intégrant les évolutions à venir.

Un territoire aux ressources environnementales, économiques et humaines fragiles

Des ressources naturelles et culturelles sous pression

.Un patrimoine naturel soumis à de nombreux enjeux

Le territoire du PNR recèle une biodiversité riche et reconnue par l'Etat, en particulier sur les zones humides (marais, landes, baie et havre) : désignation au titre de la convention de Ramsar, de Natura 2000, la présence d'espaces protégés; Réserves Naturelles nationales, Espaces naturels sensibles, réserve de chasse... . Ces zones accueillent de nombreuses espèces emblématiques, en lien notamment avec les grands axes de migration des oiseaux d'eau.

La préservation des marais est fortement liée aux pratiques agricoles d'élevage, élevage qui doit faire face aux contraintes agro-pédologique des marais et d'une manière générale au prix du lait insuffisamment rémunérateur.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

La gestion de l'eau autre paramètre essentiel de la préservation de ces milieux pourrait être impactée par les effets du changement global.

Les zones humides sont enchassées dans un paysage de bocages. Ces deux espaces sont fonctionnellement intimement liés. Or, les évolutions des pratiques agricoles et l'agrandissement des surfaces s'accompagnent d'une ouverture de la maille bocagère.

Les politiques d'aides à la réhabilitation des haies et le développement de la filière bois énergie trouvent un écho auprès d'une frange d'agriculteurs importante, mais encore insuffisante pour garantir une maille bocagère fonctionnelle sur l'ensemble du territoire.

.Une ressource en eau souterraine stratégique pour le devenir de la zone humide

La ressource en eau du territoire est constituée par des aquifères dont les plus importantes sont localisées sous la zone humide. Elles alimentent en eau potable le centre Manche et la demande est en croissance. Ces nappes ont des relations avec les zones humides auxquelles il convient d'être attentif.

.Des changements climatiques déjà impactants

Le territoire présente des spécificités vis à vis du changement global, en particulier dues à la remontée du niveau de la mer, réunies sur un même territoire .

Le littoral de la cote Est sera soumis à l'aléa submersion marine sur des zones habitées et à la remontée du biseau salé sur des zones agricoles. La façade Ouest du Littoral est également soumise à ces mêmes phénomènes.

L'impact sur les zones humides intérieures est à qualifier: modifications des écoulements, impact sur les aquifères ainsi que sur la baie des Veys siège d'une importante économie ostréicole et d'une activité de ramassage de coques professionnelle.

Du point de vue agricole la résilience des systèmes fortement herbagers et bocagers est à garantir.

.Un patrimoine culturel et une identité à cultiver

Bien que le PNR ait permis d'améliorer l'image de ce territoire auprès de ceux qui vivent, mais également auprès des visiteurs, cette zone des marais souffre encore des perceptions négatives liées à son histoire.

Les patrimoines bâtis en terre, de la reconstruction ou en pierre doivent encore être rénovés selon des pratiques compatibles avec les caractéristiques propres à chacun. Ces bâtiments contribuent également aux émissions de gaz à effet de serre. La vacance reste importante dans ce type de bâti, les coûts de la rénovation restent trop élevés.

=> Il conviendra de poursuivre les actions en faveur de l'atténuation du changement climatique. Par ses missions d'information et de sensibilisation, d'aménagement du territoire, de préservation du cadre de vie, le Parc des Marais est un acteur indispensable au maintien de la cohésion sociale, environnementale et de l'identité du territoire.

Un profil socio-économique contrasté

. Une économie agricole et agro-alimentaire florissante mais peu diversifiée, qui façonne les paysages



Une économie agricole fortement marquée par les élevages laitiers, dont les exploitations utilisent de manière complémentaire le haut et le bas-pays, se caractérise par l'organisation d'une filière laitière solide s'appuyant notamment sur la plus value de l'AOP beurre et crème d'Isigny. La dynamique forte de départ à la retraite dans les années à venir avec une reconfiguration des exploitations (agrandissement) doit être accompagnée afin de s'assurer que le marais garde une place dans l'économie agricole. La question du renouvellement des générations et de l'attractivité du métier d'éleveur est d'actualité. Dans le même temps le développement des productions en circuits courts est à faire pour diversifier les sources de revenus.

. Une économie touristique très axée sur le littoral et sur la mémoire

L'attractivité touristique est encore aujourd'hui essentiellement liée à la présence d'un littoral de grande qualité et des plages du débarquement. Les acteurs du tourisme se sont principalement mobilisés autour de ces deux axes.

Le tourisme de nature peut offrir une opportunité nouvelle, en adéquation avec des aspirations de plus en plus importantes, pour diversifier les ressources des professionnels du tourisme. Les activités d'hébergement et de loisirs touristiques participent à cette diversification nécessaire des sources de revenus sur un territoire très agricole.

Les paysages de l'intérieur du Parc, marais, monts, landes... offrent des particularités en terme d'ambiance, de richesses ornithologiques encore peu valorisées, mais fragiles.

. Une population vieillissante et en précarité

En dehors du littoral de la côte ouest qui attire de nombreux estivants et de plus en plus de retraités, mais aussi des jeunes ménages, le territoire du Parc voit sa population croître très légèrement et vieillir, notamment dans les principales villes et bourgs structurants.

En 2010, un tiers des actifs résidents dans le Parc quittait quotidiennement le Parc pour travailler à l'extérieur. Les déplacements, source d'émission de CO₂, participent aux changements climatiques et fragilisent les revenus de ces populations.

En moyenne, les revenus des foyers du territoire du Parc sont plus faibles que dans l'ex Basse-Normandie. Une part importante des actifs sont des ouvriers. Le poids de l'industrie dans l'économie du Parc associé au caractère non urbain explique ce phénomène. Un nombre significatif de personnes vivent sous le seuil de pauvreté.

Enfin, les habitants sont en moyenne, moins diplômés qu'au niveau régional. Le taux de chômage est important dans cette catégorie de population.

(Les données ci-dessus proviennent d'une analyse conduite avec l'INSEE sur des données 2010/2012, à réactualiser dans le diagnostic de territoire).

=> L'attractivité pour les espaces de campagne et de grande nature constitue une opportunité pour ce territoire qu'il faudrait concrétiser en intégrant les enjeux de la transition écologique. Ces nouvelles orientations nécessitent des prises de conscience et un accompagnement pour construire des projets coordonnés à l'échelle du Parc des Marais.

Dans le cadre de ses missions, le PNR agit depuis 30 ans pour :

Améliorer la connaissance, sensibiliser et renforcer les actions en faveur

- de la biodiversité des zones humides, des sites Ramsar et Natura 2000;



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

- de la ressource en eau ;
- de l'identité culturelle naturelle et paysagère ;
- des systèmes agricoles à cheval sur les marais et le bocage ;
- du dynamisme économique, social et structurel de cette zone du seuil du cotentin, un espace éloigné des zones d'influences des grands pôles urbains, un espace autonome.

Expérimenter des dispositifs nécessaires à l'émergence de nouvelles solutions. Les changements à apporter dans les modes de vie doivent être imaginés et testés pour être adoptés.

Impulser des actions qui seront portées par les collectivités et les acteurs afin de concrétiser leurs stratégies de transition écologique.

Enfin, Renforcer la coordination

Le Parc présente une grande homogénéité géographique, une identité forte et des enjeux spécifiques qui nécessitent une approche globale, concertée et coordonnée entre de nombreuses collectivités et les acteurs multiples.

Le PNR des Marais devra maintenir une organisation favorisant l'expression d'une vraie démocratie participative et permettant de renforcer la solidarité intercommunale. Le PNR des Marais doit continuer d'être un lieu de rencontre et d'échanges, propice à la valorisation des potentialités locales et à l'émergence d'initiatives innovantes.